

1.

Débitrice: **Henri Girod SA**, Route de Chaluët 17, 2738

Court
2.

Echéance de la contestation de l'état de collocation:

11.09.2003 jusqu'au 01.10.2003
3.

Echéance de la contestation inventaire:

11.09.2003 jusqu'au 21.09.2003
4.

Remarques: Pendant la durée de dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF) et les actions en responsabilité que cette dernière renonce à introduire. Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées.

Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné ainsi qu'à l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland, agence de Moutier.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland
2501 Bienne
- (00045631)